



Semaine québécoise des personnes handicapées 2018 : le ROSEPH toujours fier de se mobiliser pour l'emploi !

Du 1^{er} au 7 juin, c'est la Semaine québécoise des personnes handicapées. Pour tous les citoyens, c'est l'occasion de se demander ce que l'on fait pour accroître la participation sociale des personnes handicapées et de partager nos idées à ce sujet et nos bonnes pratiques.

Les 21 organismes membres du ROSEPH sont des services spécialisés présents dans toutes les régions du Québec. Ils sont actifs et mettent toute leur énergie et leur professionnalisme au service des personnes handicapées, quel que soit la nature de leur handicap.

La mission première de nos services est de favoriser **l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées**. Grâce au financement d'Emploi-Québec, les services proposés sont gratuits et soutiennent autant les personnes handicapées en recherche d'emploi que les employeurs qui les embauchent.

Dans un contexte de plein emploi qui s'installe dans plusieurs régions, les personnes handicapées ont de nombreuses compétences à apporter et elles sont fières de contribuer à la prospérité des entreprises du Québec. Pour les accompagner, le ROSEPH a hâte d'accueillir la seconde phase de la *Stratégie pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées* qui sera prochainement annoncée par le gouvernement.

L'accès au travail constitue un facteur primordial de la participation sociale des personnes handicapées. Mobiliser ses compétences, faire partie d'un collectif de travail, être utile à une activité de production ou de services et apporter son savoir-faire : voici des éléments communs aux personnes handicapées et aux autres travailleurs !

Les organismes du ROSEPH accompagnent chaque année près de :

- 6000 personnes handicapées pour des services d'intégration en emploi
- 4000 personnes pour assurer leur maintien en emploi.

Ce sont donc plus de **10 000 personnes handicapées par année qui sont accueillies et accompagnées** dans leur démarche d'intégration ou de maintien en emploi dans toutes les régions du Québec.

Il arrive qu'une personne handicapée ait des besoins particuliers au travail, en lien avec ses limitations. Il arrive aussi qu'elle ait développé des habiletés particulières, pour compenser ses limitations. Et il arrive souvent qu'une adaptation prévue pour elle, profite à tout le collectif de travail. Alors pensez-y, pourquoi ne pas accueillir un collègue de travail en situation de handicap ?

À l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées, le ROSEPH vous rappelle que les personnes handicapées sont des personnes uniques, comme tout le monde et vous invite à adopter envers elles et leur famille une attitude plus ouverte, plus compréhensive et plus respectueuse de leur personne et de leurs capacités.

Ensemble, bâtissons une société plus inclusive !